

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 24 JUILLET 2019

Présents : Claudie COLLANGE, Daniel MOURTON, Jean-Luc ISACCO, Paul NEME, Christian ROUDAIRE, BERTRAND Pierre, Éric,ROFFET, PIGEON André

Absent excusé : THOMAS Jean Marc (donne pouvoir à Mme COLLANGE Claude)

Secrétaire de séance : ROUDAIRE CH

En présence de la secrétaire de mairie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 MAI 2019

Le compte rendu a été passé par mail à tous les membres du Conseil Municipal.
Aucune remarque à formuler

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET EAU

- Admission en non-valeur : la somme de 288.94 € n'a pas été réglée et a été effacée par la commission de surendettement : il s'agit d'une facture d'eau de 70.60 € pour 2017 et 218.34 € pour 2018.
- Immobilisations 2019 : 3 590.67 €

Le montant des crédits ouverts au budget pour passer ces écritures n'était pas suffisant.

BUDGET PRINCIPAL

- Virement de la section fonctionnement à la section investissement

Le montant des crédits ouverts en investissement n'était pas suffisant pour payer les factures de voirie et bâtiment Roffet

LOCATION APPARTEMENT N° 1 IMMEUBLE MANDON

Madame le Maire indique à l'assemblée que, Monsieur Sébastien BLANC et Madame Laureline SAUVEGRAIN, locataires de l'appartement n°3 de l'immeuble MANDON à Laschamps, ont dénoncé le 26 juin 2019, le bail qui les liait à la commune.

Elle indique que Mr BLANC et Mme SAUVEGRAIN sont candidats pour la location de l'appartement N° 1 mieux adapté à leurs besoins et libre à ce jour. Leur demande est accordée et ils prendront place le 1^{er} aout 2019.

RENOUVELLEMENT BAIL LOCATION MAISON TIXIER A AKTIFCD

La convention précaire, signée en juin 2016 pour 3 ans, qui liait la commune à AKTIFCD pour la location de la maison TIXIER est arrivée à échéance le 1^{er} juillet 2019.
Il convient de faire un bail commercial.

REORGANISATION DES SERVICES DE LA DGFIP

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion de présentation du nouveau schéma de déploiement des services de la DGFIP à l'horizon 2022 a eu lieu le mercredi 10 juillet 2019.

La nouvelle carte proposée condamnerait les deux trésoreries du territoire à savoir Pontaumur et Bourg Lastic. La DGFIP propose la mise en place d'accueils de proximité dans les Maisons de Service Au Public du territoire (Pontaumur, Pontgibaud, Bourg-Lastic et Giat) ainsi que la présence d'un conseiller aux collectivités locales serait basé à Pontaumur dans les locaux communautaires. Sur cette proposition de la DGFIP, le territoire serait alors totalement dépourvu de sites de services de gestion comptable, le plus proche étant situé à Montaigut distant de plus de 50 km du siège de la Communauté de communes et à plus d'une heure de route.

Madame le Maire soumet à l'assemblée de refuser la nouvelle carte diffusée par les services de la DGFIP et propose de maintenir le site de gestion comptable à Pontaumur pour l'ensemble du territoire communautaire et que les communes de l'ensemble du territoire puissent être rattachées à ce site de gestion comptable et propose en complément du maintien d'un site de gestion sur Pontaumur, de déployer un accueil de proximité au sein des MSAP de Pontgibaud, Bourg-Lastic et Giat.

APPROBATION RPQS 2018 (RAPPORT QUALITE EAU)

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

Paul NEME surveille régulièrement le château d'eau et fait part à l'assemblée des relevés et mesures qu'il a effectué. Malgré le déficit pluviométrique de ces dernières semaines, les débits restent suffisants pour couvrir les besoins.

Organisation de la fête de la Saint Christophe : fermer la route avec des bottes de paille, un arrêté est pris pour fermer le bourg à la circulation dans le but de sécuriser les piétons pendant la brocante.

Monsieur RAZAT a demandé un branchement eau pour sa propriété au Moulin de Chabre

Info ENEDIS : coupure de courant le LUNDI 12 AOUT à LA PEYRIERE et LES SALASSES

Numérotation des rues : le matériel pour la numérotation des rues est arrivé et sera prochainement installé. Les habitants du bourg ont reçu un courrier les informant de la pose des numéros et plaques de rues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22H00.